

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 Avril 2024

**Commune de
PAULHAN**

N° 2024/04/02

| | |
|------------------------|----------------------|
| Date de la convocation | 27/03/2024 |
| | Exprimés : 20 |
| Présents : 18 | Pour : 20 |
| Absents : 05 | Contre : 0 |
| Représentés : 04 | Abstention : 02 |

L'an deux mille vingt-quatre et le trois Avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, CAPELLE Lactitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. GASC Carine, BIROUSTE Pascal, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry.

Procurations :

- Mme DAVIT Hélène à Mme RICARD Christine
- Mr GAUBERT Guy à Mr GUERIN Grégory
- Mme AMMARI Hanane à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023 – Budget Commune

Il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.

Il est exposé en outre que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement du Compte Financier Unique doit être affecté en

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240403-2024-04-02-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Les résultats constatés sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un excédent de fonctionnement à affecter de 987 919,43 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Un excédent d'investissement de 675 253,21€.

En outre, la section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser suivants :

① Dépenses d'investissement :
1 004 062,00 €

② Recettes d'investissement :
399 240,00 €

Le résultat des restes à réaliser est déficitaire pour 604 822,00€. Le résultat de la section d'investissement (résultats cumulés plus restes à réaliser) est donc excédentaire pour 70 431,21€.

Il est proposé l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 comme suit :

| Type d'affectation | Montant |
|---|--------------|
| <i>Section de fonctionnement</i> | |
| Report excédent antérieur (article 002) | 137 919,43 € |
| Réserve d'investissement (article 1068) | 850 000,00 € |
| <i>Section d'investissement</i> | |
| Report excédent antérieur (article 001) | 675 253,21 € |

Où l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 20 voix Pour, 2 Abstentions,

Décide d'affecter les excédents et déficits cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023, selon les montants et modalités indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240403-2024-04-02-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024